

**Commission « âge et migration » (COMIG)**  
**Mandat no. 1**  
**2023-2024**

**VISION**

*Visibiliser et sensibiliser aux enjeux des seniors issu·e·s de la migration à Genève, afin d'améliorer et de favoriser leur bien-être.*

**MISSION**

*La commission « âge et migration » a comme mission d'apporter des pistes de réflexion et/ou d'action en réponse aux préoccupations et réalités des Membres et Observateurs de la PLATEFORME concernés par les enjeux des seniors issu·e·s de la migration.*

**OBJECTIF GÉNÉRAL**

Identifier, répertorier et apporter des pistes aux **besoins spécifiques des seniors issu·e·s de la migration**, en partant des différents publics cibles des associations et institutions concernées.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES 2023-2024**

- **Articuler une définition opérationnelle** de ce qu'est un·e senior issu·e de la migration à Genève, à partir des réalités des associations et institutions concernées.
- **Identifier les besoins spécifiques et les ressources** des seniors issu·e·s de la migration : quelles spécificités par rapport aux seniors autochtones, ou à d'autres publics seniors, ou à d'autres tranches d'âge issues de la migration ?
- **Inventorier les prestations existantes** à Genève pour seniors issu·e·s de la migration.
- **Émettre des recommandations** à l'intention des autorités et des institutions concernées.

**MEMBRES ET FONCTIONNEMENT**

La commission regroupe des membres qui appartiennent au réseau de la PLATEFORME, ainsi que des expert·e·s externes en lien avec les seniors issu·e·s de la migration. Pour le bon fonctionnement de la commission, le nombre de membres ne doit pas dépasser 15 personnes. Elle détermine son mode de fonctionnement et la fréquence de ses réunions ; elle élit à l'interne une personne qui préside les séances et qui prépare les ordres du jour avec la Secrétaire générale. Elle dispose du soutien administratif de la PLATEFORME pour la préparation des séances, les convocations et les procès-verbaux. La Secrétaire générale coordonne l'organisation et fait le lien

avec les autres commissions thématiques et le Comité. Les procès-verbaux adoptés peuvent être transmis aux membres du Comité, sur demande de ce dernier.

### **CALENDRIER**

A établir ; généralement une séance de 2h / mois, hors vacances scolaires et sur demande en cas de besoin.

### **BUDGET**

Les frais de location de salle et de secrétariat, ainsi que tout mandat externe, seront approuvés et assumés par le Comité de la PLATEFORME.

### **GOVERNANCE**

La commission dépend de la PLATEFORME du réseau seniors Genève.

Elle rapporte régulièrement au Comité de la PLATEFORME l'état d'avancement de ses travaux, par le biais de la Secrétaire générale.

Elle fait le point sur l'avancement du projet avec tous les Membres et Observateurs lors des Plénières.

Elle peut s'adjoindre les services d'un.e mandataire, sous réserve d'acceptation du budget par le Comité de la PLATEFORME.

Elle utilise le papier à entête et les coordonnées de la PLATEFORME pour toutes ses communications internes et externes. Pour les communications externes, est requise la signature de la Présidente et/ou de la Secrétaire générale de la PLATEFORME.

Fait à Carouge, le 27 février 2023



Jacqueline Cramer, présidente  
PLATEFORME du réseau seniors Genève